La note de synthèse Généralités

1- Objectifs globaux, nature des sujets, contextes divers

C'est le genre d'écrit auquel on a recours pour **confronter** des jugements, des prises de position, des documents de toute nature (textes, tableaux numériques, courbes, images fixes & animées, bandes sonores, documents multimédias...)

Le cas le plus classique consiste à mettre en rapport des textes qui s'opposent plus ou moins radicalement, émanant d'auteurs différents. On obtient alors une **confrontation plus dramatisée**, chaque point de vue exprimé correspondant plus ou moins à un personnage distinct.

Cependant, pour donner lieu à une note de synthèse, il n'est pas indispensable d'en arriver là. Le plus difficile consiste au contraire à mettre en œuvre correctement (toujours selon les techniques de base de la note de synthèse), une **confrontation** destinée à faire valoir des **nuances** entre des prises de position diverses qui ne s'opposent pas de manière tranchée. Cette technique peut également s'appliquer lors du traitement de processus expérimentaux, lorsqu'il s'agit de confronter des séries de résultats qui, sans être absolument contradictoires, ne convergent pas tout à fait.

Un sujet de note de synthèse comporte en général deux éléments capitaux dont il importe de repérer les enjeux : un intitulé général et un corpus de documents.

L'intitulé général du sujet, proposé sous forme de thème ou de série de concepts, ou encore de question, sert à orienter le travail : là réside la définition de ce qu'on attend réellement des candidats.

Le **corpus de documents** fournit en principe une masse documentaire censée éclairer le jugement, en proposant des points de vue diversifiés sur le problème posé ou sur certains de ses aspects.

Ainsi, c'est en fonction de l'intitulé général proposé qu'il faudra lire et exploiter les documents fournis, car l'objectif n'est pas, en général, de faire procéder à un dépouillement systématique tout azimut de ces documents, conduisant éventuellement à étayer d'autres pistes de travail que celle qui est précisément mentionnée.

Il faut prendre garde aussi au fait que l'appellation commune de "note de synthèse" renvoie en réalité à des types de travail très différents, selon le contexte institutionnel :

Lors de préparations de concours, il n'est pas rare de voir confondre **synthèse** et **résumé**, ce qui n'a rien de nécessaire, puisque les objectifs visés sont différents. Il en résulte:

des contraintes propres au résumé, comme un rapport de longueur (ou de nombre de mots) entre le texte de base et la reformulation qu'on en donne ;

des contraintes (tout aussi formelles et arbitraires), sur la nature des reformulation, le droit plus ou moins accordé ou proscrit de réutiliser certaines des formulations des textes d'appui ;

des conditions de travail impliquant des méthodes de lecture rapide et efficace, puisque, en un temps toujours très court, il faudra lire une masse documentaire importante et en rendre compte selon les normes imposées...

Les textes du sujet proposé comporteront souvent des passages qu'on ne pourra pas traiter identiquement pour les reformuler : depuis des mentions d'expériences, en rapport avec des idées plus facilement isolables, jusqu'à des blocs de raisonnement plutôt

Univ.Lille I (USTL) - CUEEP - Hervé Cabre : EEO-FI

denses et compacts (et en soi impossibles à résumer vraiment) dans lesquels il faudra bien opérer des sélections...

Dans tous les cas, il est capital, ici, de se reporter aux rapports des jurys de ces concours, pour cerner au plus près les attentes des correcteurs et se conformer au mieux à leurs normes d'évaluation.

La **note de synthèse administrative** (celle qu'on pratique dans les concours administratifs notamment) est surtout, en fait, une compilation, plutôt qu'une véritable synthèse.

Elle comporte aussi, dans ce cadre particulier, des pièges originaux. Par exemple, la masse de textes donnée à lire est souvent très conséquente, mais jamais entièrement pertinente.

Ainsi, c'est au candidat qu'il revient de lire "en diagonale", et sélectivement, les documents qui lui sont proposés, et de les interroger en fonction de la question précise qui lui est soumise.

En effet, plusieurs de ces textes ne figurent dans le corpus que pour représenter le "bruit" susceptible d'alourdir toute prospection documentaire, plaçant alors le candidat dans des conditions plus proches de la réalité professionnelle, lorsqu'il appartient à l'intéresser de constituer lui-même son corpus de référence pour répondre à une guestion posée.

Il faut dire aussi que, lors d'évaluations ou surtout de concours, cette surcharge documentaire sert aussi de piège de sélection : les candidats qui perdraient trop de temps à lire consciencieusement la totalité des textes proposés se verraient immanquablement pénalisés ; la gestion de leur temps, défectueuse, ne leur permettrait plus alors de mener à bien les autres tâches à accomplir, et sur lesquelles ils seront effectivement jugés : la compréhension d'ensemble du sujet, sans omissions ni dérobades, la réponse effective à la question posée dans l'intitulé du sujet, la rédaction conforme de leur réflexion correctement élaborée.

L'autre spécificité de la note de synthèse administrative, c'est que sa pratique professionnelle s'inscrit normalement dans le cadre hautement hiérarchisé d'une activité d'administration ou d'entreprise.

Concrètement, cela signifie que l'autorité administrative (chef de service, patron...) qui confie un tel travail à l'un de ses collaborateurs, tout en lui déléguant une part de ses prérogatives (dans les choix documentaires notamment), ne tient aucunement à abdiquer de cette autorité qu'il détient. Il veut qu'on éclaire son jugement par une document adéquate présentée de manière appropriée, mais il ne saurait accepter qu'on décide à sa place. Le travail des collaborateurs requiert alors, à la fois, une efficacité sans faille, et un sens diplomatique certain pour suggérer sans enjoindre...

Voilà pourquoi la note de synthèse administrative est plutôt une compilation raisonnée plutôt qu'une vaie synthèse réellement exigeante.

Cela se traduit, dans les paragraphes, par une réduction très conséquente des bilans partiels que peut proposer le rédacteur de la note : on se contente de signaler la pluralité des appréciations en jeu (compilation, donc) sans aller vraiment au-delà, en indiquant, de manière réservée, quelques pistes éventuelles de confrontation, en veillant bien à ne pas empiéter sur les prérogatives du responsable...

Cela se traduit aussi par la quasi absence de conclusion, celle-ci appartenant institutionnellement au patron. (La seule exception se produit quand il s'agit, à partir d'un dossier plus ou moins lourd de textes réglementaires, de motiver une décision. Une

conclusion s'impose alors, pour rappeler à l'autorité chargée de décider sur quelles bases juridiques on peut étayer la décision).

Il en va tout autrement pour la **note de synthèse scientifique**, celle qui retiendra particulièrement notre attention, comme il se doit dans une université scientifique. Ici, le vrai travail de synthèse doit être mené à son terme, ou pour le moins aussi loin que possible.

La **confrontation**, on l'a dit, peut porter sur des jugements ou des documents plus ou moins opposés, entre lesquels il faudra déceler, selon le cas, les divergences ou les nuances.

Pour travailler cette discipline avec toute la rigueur souhaitable, on peut emprunter à des matériaux de formes très variées :

Il n'est pas forcément besoin de disposer, dès les premiers travaux d'initiation, de textes développés émanant directement des auteurs concernés. Il sera bien temps, plus tard, d'y recourir, une fois les techniques correctement maîtrisées ; vouloir s'y reporter de manière exclusive dès le début, quitte à malmener profondément ces textes faute de savoir les travailler valablement, relèverait plus du snobisme que d'un réel souci d'efficacité.

Une manière commode de travailler (parmi d'autres) consiste à travailler sur des reformulations de jugements empruntés çà et là. Après tout, pour réfléchir essentiellement sur la manière de conduire des confrontations, il n'est pas nécessaire de perdre de temps à des techniques de lecture rapide, "efficace", en diagonale... Mieux vaut aller droit au but, c'est-à-dire aux jugement eux-mêmes ; qu'ils soient reformulés ne change rien à l'affaire.

On peut aussi utiliser des documents non textuels (cartes, schémas, tableaux numériques, courbes, bases de données de toute sorte, enregistrements sonores, images fixes ou animées, documents multimédias...), mais il faut savoir que, selon les médias employés, des approches spécifiques s'imposent le plus souvent.

Afin de mener à bien, commodément, les tâches requises pour élaborer une note de synthèse scientifique convenable, deux conditions sont nécessaires :

Il faut pouvoir disposer d'abord, dans son propre texte, d'espaces rhétoriques clairement différenciés, seuls susceptibles de permettre de développer les différents types de remarques dont on a besoin. Il y en a trois essentiellement [cf. polycopié sur le paragraphe ; on y reviendra plus loin, à propos des éléments spécifiques de construction du paragraphe de note de synthèse] :

a (voir plus loin) 1- celui où l'on prend la parole pour annoncer clairement la confrontation à réaliser, le thème précis sur lequel elle porte, le degré de divergence qu'on y trouvera d'emblée, et ce qu'on est en droit d'attendre d'un tel projet de paragraphe;

b

2- celui où l'on s'éclipse soi-même pour faire parler les documents de référence ; (espace de compilation);

g

3- celui enfin où l'on reprend soi-même la parole pour mesurer les oppositions, les différences, les nuances, pour évaluer le degré de compatibilité entre les sources confrontées, en un mot pour préciser, approfondir, étayer, développer, voire rectifier ce qui n'avait été au départ qu'annoncé (véritable espace de synthèse des sources plurielles mises en rapport).

NB: Ne pas distinguer ces espaces conduit à mélanger les projets partiels de rédaction : on (lecteurs & soi, auteur) ne sait alors plus clairement qui parle, ni de quel point de vue, ni selon quelle méthode d'approche. Cette confusion nuit gravement, bien sûr, à la qualité finale du travail fourni.

En outre, il faut se donner les moyens de pouvoir commodément modifier, enrichir, esquisser d'abord pour développer ensuite, rectifier, remanier largement au besoin le texte qu'on va élaborer progressivement dans le temps, dans un temps qui peut être assez long : pour ce faire, seule une **construction modulaire** de son texte permet à la fois un travail souple et exigeant.

Une grande difficulté à gérer vient du statut ambigu du rédacteur par rapport à son texte, puisqu'il lui faut à la fois s'affirmer et s'éclipser :

Il est essentiel que le rédacteur sache ici se mettre en retrait par rapport aux documents, aux matériaux qu'il confronte.

Contrairement à une argumentation (où l'auteur rédacteur occupe le devant de la scène), le rédacteur d'une note de synthèse doit se comporter comme un faire-valoir seulement des matériaux qu'il traite. La primauté revient ici aux documents cités et à leurs auteurs.

Or, il n'est jamais facile de restituer avec sérieux, honnêteté, richesse, la pensée de quelqu'un d'autre, sans sombrer dans la caricature, la réécriture fallacieuse ou tendancieuse.

Et quand ce travail doit porter sur des auteurs multiples, cette difficulté est double :

D'une part, faire parler les documents avec suffisamment de rigueur et de perspicacité pour ne pas donner aux confrontations qu'on mènera une allure trop dérisoire...

D'autre part, organiser les confrontations avec assez de rigueur pour ne pas donner l'impression qu'on se livre à de petits exposés successifs sur chacune des sources

Mais bien sûr, le rédacteur d'une note de synthèse doit malgré tout savoir s'affirmer lui-même suffisamment pour faire valoir la qualité de son propre travail.

Après tout, l'intérêt de lire de telles notes de synthèse n'est pas seulement d'y retrouver rapidement des documents épars en faisant l'économie de les chercher soi-même.

C'est aussi d'y découvrir un regard riche et une réflexion nuancée sur des oppositions clairement présentées et orchestrées pour en restituer la portée digne d'être utilisée à son tour comme référence documentaire.

C'est cette double "valeur ajoutée" qui constitue l'intérêt du travail.

Or, ces deux projets ne sont pas, en principe, compatibles. Comme ils sont même plutôt contradictoires, il est essentiel, pour éviter qu'ils se parasitent l'un l'autre, de leur consacrer des espaces rhétoriques bien distincts. On a eu déjà l'occasion de le mentionner, ce qui, autre avantage, conditionne une rédaction modulaire du texte à écrire, plus aisément modifiable.

Organisation rhétorique préconisée

On ne parlera ici que des particularités de la note de synthèse scientifique. En effet, les indications générales fournies par ailleurs restent, bien sûr, tout à fait valables ici.

L'introduction

Le type de sujet et la nature du projet de travail orientent ici la mise au point des parties Intr.B et intr.C. Les autres parties de l'introduction restent fidèles à leur programme de base.

Intr.B

L'énoncé du sujet comporte ici **deux éléments** : un **intitulé** général & un **corpus** de documents de travail. Il faut les mentionner tous deux avec le plus grand soin, et s'apprêter à en tirer parti dans la suite du travail.

L'objectif d'une note de synthèse n'est jamais d'exploiter de manière exhaustive la masse documentaire mentionnée.

C'est pourquoi l'intitulé proposé a pour but de cadrer le travail à faire.

La documentation réunie n'a elle-même de sens qu'en relation avec un sujet général d'étude ; et ce qui ne se rapporte pas expressément à ce sujet peut être à bon droit laissé de côté, ou considéré de manière superficielle.

En revanche, on attend une attention soutenue du rédacteur sur tous les aspects des documents qui concernent vraiment ce sujet.

Par ailleurs, il est fréquent que cet intitulé soit énoncé sous une forme abrégée, comme un titre par exemple (quelques mots clés simplement juxtaposés ou coordonnés). Dans cette partie de l'introduction, il faudra reformuler cet intitulé de façon **rédigée** et syntaxiquement correcte.

Le **corpus** de documents de travail clairement défini en introduction figure, si l'on peut dire, en facteur commun pour l'ensemble du travail à effectuer (à la différence d'une autre mention bibliographique, ponctuelle).

C'est dire que les références de ces documents n'auront plus à être répétées par la suite, une fois qu'on les aura fournies, avec toute la précision requise, en introduction (en s'aidant au besoin des notes infrapaginales).

C'est dire aussi que toutes les remarques qui viendront dans le développement, notamment les remarques comparatives (), auront toujours comme référence mentale l'ensemble complet de ces textes.

En revanche, une référence bibliographique ponctuelle figurera directement à l'endroit où on en a besoin, et ne vaudra, sauf précision expresse, que pour cet élément précis de développement.

Intr.C

L'objectif est ici de définir les enjeux de l'étude, ce qu'on est en mesure d'en attendre, en fonction de l'intitulé général, en fonction aussi des textes dont on dispose.

Selon l'intitulé retenu, le traitement du corpus de documents ne sera sans doute pas le même. Il est donc capital de bien voir ce à quoi l'intitulé proposé nous engage précisément.

[A cet égard, un excellent exercice consiste justement à se représenter rapidement quelques intitulés différents, seulement parfois par quelques nuances, propres à "couvrir" l'étude du même corpus, et d'en tirer les variantes de projet qui s'imposent. C'est aussi une excellente méthode, plus maniable puisque comparative, pour cerner rigoureusement l'orientation précise du sujet proposé par rapport à quelques sujets plus ou moins voisins].

Selon le corpus aussi, et les éléments qui le composent, le travail s'orientera aussi d'une manière originale.

On ne peut attendre la même chose d'un article scientifique rigoureux ou d'une causerie dans la presse, d'une publication académique et d'une revue de vulgarisation...

On ne peut pas non plus considérer comme équivalents des comptes-rendus d'observations ou des témoignages de première main et de vraies démonstrations scientifiques correctement élaborées.

Une mise en garde n'est sans doute pas inutile ici :

La tentation est souvent forte, en effet, dans un monde scientifique, de négliger ou de reléguer sans examen et avec mépris tout ce qui n'est pas à première vue estampillé comme "scientifique".

Or, c'est là une naïveté ou une négligence intellectuelle tout à fait contraires à l'esprit scientifique véritable. Il ne suffit pas de mobiliser du matériel scientifique pour faire de la science ; et l'on peut en revanche développer une démarche parfaitement rigoureuse et d'une méthodologie scientifique irréprochable sur des matériaux qui *a priori* ressortiraient plutôt à d'autres registres.

C'est pourquoi, dans les exercices et les sujets proposés, on ne se privera pas de recourir souvent à des domaines qui ne relèvent pas au départ de la rigueur scientifique : en fait, le but est de voir comment des esprits normalement formés à la démarche scientifique sérieuse peuvent aborder avec méthode, richesse et originalité des thèmes relativement courants sans sombrer dans les errements, à juste titre péjoratifs, d'une réflexion sommaire, pour ne pas dire absente.

Le paragraphe

On peut schématiser rapidement comme suit l'assemblage des parties de paragraphe à mettre en œuvre:

```
Cas général

a l'idée sur laquelle on a lieu de confronter des citations
b1 première citation
b2 deuxième citation
b3 troisième citation
g commentaires comparatifs hiérarchisés
g1
ga
gb
g2
g3
gn conclusion partielle : faire le point de cette confrontation
[+ transition vers le § suivant : autre confrontation]
```

Toutefois, les citations des auteurs (éléments β pour nous de toute façon) reprennent les différents types de remarques mentionnés à propos de la structure du paragraphe : des idées personnelles (α ou γ pour eux), ou également des observations ou des comptes-rendus de faits (β pour eux).

Ceci nous conduit à distinguer, de notre point de vue de rédacteurs, deux types de citations des auteurs :

- β^α citations (pour nous) d'un auteur qui émet des idées qui lui sont personnelles, et qu'il y aurait lieu d'illustrer et d'étayer
- β^β citations (pour nous) d'un auteur qui témoigne de ce qu'il a observé ou expérimenté

Or, on se rappelle qu'une règle essentielle était (pour ne pas sombrer dans un positivisme na \ddot{i} f conduisant à croire que les faits parlent d'eux-mêmes) qu'un fait β doit toujours : 1- être annexé à une idée α qu'il étaye, et 2- être accompagne de commentaires γ pour l'exploiter vraiment et le faire parler.

Cela conduit ici à la structure suivante :

Cas plus complexe : Imbrication de deux niveaux de citations

a l'idée globale sur laquelle on veut confronter les citations

b^a₁ première citation théorique

b^a₂ deuxième citation théorique

b^a₃ troisième citation théorique

g commentaires comparatifs hiérarchisés,

+ transitions vers les comparaisons secondaires qui suivent

a₁ idée de la 1° confrontation partielle

b^b₁ première citation d'observation

bb2 deuxième citation d'observation

b^b₃ troisième citation d'observation

bb4 troisième citation d'observation

g commentaires comparatifs hiérarchisés

a₂ idée de la 2° confrontation partielle

b^b₁ première citation d'observation

bb2 deuxième citation d'observation

g commentaires comparatifs hiérarchisés

...

 g_n conclusion partielle du paragraphe, après combinaison des résultats acquis précédemment lors des confrontations partielles.

La conclusion

Rappelons d'abord qu'il n'est pas toujours requis d'en faire une, dans le cas de la note de synthèse administrative notamment, sauf lorsque le sujet (l'intitulé) implique une étude de cas conduisant à une décision à étayer et à justifier en s'appuyant sur un dossier de textes juridiques ou réglementaires.

Dans une note de synthèse scientifique, surtout lorsque celle-ci prend place dans un travail plus consistant (mémoire, publication développée, thèse...), une conclusion s'impose.

Cette conclusion suivra utilement les normes traditionnelles (déjà examinées par ailleurs).

On préconisera encore ici de la rédiger en deux parties : l'une pour dresser le bilan de l'étude, l'autre pour désigner clairement une dernière fois les points particuliers, que l'étude a permis de mieux saisir, sur lesquels des prolongements de travail seraient bienvenus (mais dans un autre genre académique que la note de synthèse documentaire, sous forme de démonstration en particulier).

Dans tous les cas, il faudra se souvenir que la conclusion déterminera toujours avec force l'impression finale que l'auditoire retiendra du travail proposé.

Très souvent, même, l'introduction et la conclusion seront les seules parties du travail qu'on lira de nouveau au moment de juger le travail. (Quand on se documente, ce sont aussi quelquefois les seules parties qu'on lise systématiquement, avant de s'orienter sélectivement dans le développement).

Il importe donc de soigner spécialement ces éléments, dans leur agencement, dans leur présentation, dans leur efficacité.

Mise en garde sur les perversions de la NS

On a vu comment (formellement) traiter de manière exigeante une documentation pluraliste. C'est ce qui fait la valeur et le mérite de véritables synthèses scientifiques, résultats de réflexions libres et soucieuses de dépasser, ou à défaut de sonder, les fractures et les nuances relevées entre les sources confrontées.

Il est néanmoins des effets pervers de la note de synthèse, dont il est bon d'avoir conscience pour mieux apprendre à les démasquer, à ne pas en être dupe, à ne pas y sombrer, à ne pas s'en rendre complice. De telles pratiques d'écriture sont cependant commodes et fréquentes dans la "prose d'expert ", au sens péjoratif du terme, permettant de justifier à peu près n'importe quoi (en fonction des impératifs ou des attentes des "décideurs" du moment) dans des formes canoniques socialement reconnues et scientifiquement peu regardantes... C'est dire qu'un travail d'écriture authentiquement scientifique implique de lutter avec rigueur contre de tels détournements

- 1- De telles NS fautives peuvent d'abord mettre en jeu une **accumulation excessive de documentation** : une véritable synthèse sérieuse est alors impossible, et se voit de fait réduite à des dénombrements ou à des statistiques plus ou moins grossières ;
- 2- De telles NS peuvent aussi se réduire à de la **compilation brute** : un formalisme spécifique, conduisant à tout mettre sur le même plan (et donc à considérer que, *a priori*, tout se vaut un présupposé qui, en toute rigueur, devrait invalider toute possibilité d'expertise authentique, sinon comme jeu politique ou mondain), empêche alors toute réflexion véritable ; c'est là une pratique de discours qui relaye en fait d'efficaces mécanismes de censure : cela permet d'écrire, même quand on ne peut pas ouvertement réfléchir, ni donner à penser...
- 3- De telles NS recourent naturellement à un **esprit d'autorité servile** : toute autonomie de pensée, toute rigueur de réflexion personnelle est alors reléguée, au profit d'une célébration convenue des modèles reconnus, et tout démarche critique est alors neutralisée, ou ne peut émerger qu'avec peine, soigneusement noyée dans un style diplomatique qui "passe" toujours...; de là le côté pervers des techniques d'expressions associées à cet esprit : à ne pouvoir dire clairement, on finit par ne plus pouvoir penser, et même à ne plus pouvoir percevoir ce qui donne à penser;
- 4- De telles NS, confinées dans les célébrations de modèles de pensée et de personnalités reconnus, en viennent le plus souvent à juger selon des cartes de visite, plutôt que selon la qualité des arguments; on aboutit très vite ainsi à ce registre mental de terrorisme totalitaire qui veut qu'on ne juge pas une idée en elle-même (et par rapport à d'autres idées), mais en fonction de la prestance sociale de celui qui la profère (on te suivra, on t'ignorera ou on te brisera selon le lieu "d'où tu parles "...); ceci corroborant, bien sûr, les conformismes ambiants du moment. (les

journalistes appelés à "vendre" leur point de vue (et surtout à écraser, à disqualifier les autres jugements, plutôt qu'à les discuter et les réfuter honnêtement) sont friands de cette pratique, ne serait-ce qu'en décernant la palme de "meilleur expert sur..." ou de "meilleur spécialiste de..." à celui qui va dans leur sens, à celui aussi dont ils renforcent l'autorité médiatique pour l'exploiter en se donnant par là à eux-mêmes plus de légitimité).

Les pratiques sociales liées à la science conduiront sans doute un certain nombre d'entre vous à des fonctions d'experts, exercées à la demande de telle ou telle autorité institutionnelle. Vous pourrez alors soit faire œuvre scientifique sérieuse, soit vous montrer "intelligents" et "conscients de votre intérêt " en cautionnant docilement de votre savoir-faire professionnel les projets qu'ont vous demandera d'étayer.

Il vous appartiendra, à chacun d'entre vous, de faire ce choix. Que ce soit au moins sans inutile naïveté, et sous le regard de ceux qui, n'étant pas eux-mêmes reconnus experts, auront néanmoins la compétence de faire apparaître aux yeux de tous la nature exacte de vos partis pris, dans la plus grande transparence démocratique.

Quelques grilles de lecture

Pour confronter les matériaux multiples qu'on aura mis en présence, on pourra s'inspirer des points de vue suivants, qui ne sont évidemment pas limitatifs :

- Distinguer les protagonistes du débat
 il ne s'agit pas ici de célébrer ou de
 disqualifier a priori tel ou tel des intervenants convoqués dans la confrontation, mais simplement
 de repérer ce qui fait la spécificité de leur jugement, de leur approche du problème en jeu, de
 leurs domaines de prédilection, de leurs penchants avérés... (Il est maladroit d'attendre des gens
 ce qu'ils ne peuvent pas vous donner; mais il est malhonnête de leur reprocher ce qu'ils ne disent
 pas car leur projet est ailleurs; et il est inconséquent de ne pas voir ce qu'ils devraient apporter
 compte tenu de ce qu'on sait d'eux);
- Distinguer entre réalités et apparences, entre arguments de fond et artifices de communication (cas des personnalités politiques confrontées : souci de reformuler autrement ce que dit un adversaire, même si c'est pour confirmer la même idée : la "communication " conduit à distinguer des labels, même si, derrière, les contenus sont équivalents. Le travail de synthèse sérieux consiste alors à briser cet artifice, pour mettre l'accent sur les arguments de fond);
- Distinguer entre modèles de représentations et réalités observables; (capital en sciences)
- Distinguer entre fonctionnements institutionnels généraux et cas particuliers (les informaticiens pourraient dire : entre mes méthodes affectant les classes et celles affectant les instances de classes ; les philosophes diraient : entre ce qui relève des catégories et ce qui relève des individus ; les juristes diraient : entre les analyses institutionnelles et les études de cas particuliers) ;
- Distinguer entre les signes, les rituels, les symboles observables, et les réalités effectives, souvent très différentes de ce qu'on pourrait croire à première vue (ainsi, la cruauté des loups, prétendument fondée sur leurs rituels d'intimidation, est une illusion et une erreur de jugement : les signes apparents de cruauté, rituellement exhibés par les loups, leur servent justement à ne pas être réellement agressifs, à faire l'économie de la cruauté véritable)

Naturellement, tous ces éléments sont destinés à être revus en cours, selon vos demandes et vos interrogations particulières.